



« Lorsque le handicap de ma femme est survenu j'ai dû arrêter mon travail. À la reprise de celui-ci mon épouse s'est isolée. Aujourd'hui elle bénéficie d'activités en collectif, elle se sent entourée et moi je suis plus serein lors de mes absences. »

« En 2019, mon fils a eu un accident qui a nécessité une hospitalisation. Pour son retour à domicile, il nous fallait une aide pour l'accompagner dans ses loisirs, par exemple à la piscine. Une intervention tous les 15 jours avec une auxiliaire de vie sociale permet de nous préserver du temps pour mon mari et moi: c'est essentiel. »



Pour faire appel à la plateforme de répit handicap, vous pouvez contacter le référent répit de votre secteur par téléphone :

**SECTEUR EST + SAINT-BRIEUC**  
06 82 37 89 17

**SECTEUR OUEST + SAINT-BRIEUC**  
06 42 31 87 28



ou envoyer un courriel : [referent.repit@handicap22.fr](mailto:referent.repit@handicap22.fr)

**RETROUVEZ NOUS**



PLATEFORME DE RÉPIT DÉPARTEMENTALE

DES CÔTES D'ARMOR

3 rue du Bignon – 22190 Plérin



Site internet : [www.handicap22.org](http://www.handicap22.org)

**LA PLATEFORME DE RÉPIT HANDICAP À DESTINATION DES AIDANTS**



**Aidant, vous souhaitez faire une pause ?**

Activités

Soutien

Écoute

Répit

Conseil



## Vous êtes aidant d'un enfant ou d'un adulte en situation de handicap,

vous lui venez en aide de manière régulière, à titre non professionnel, pour l'accompagner dans les actes de vie quotidienne.

## Pourquoi solliciter la plateforme de répit ?

Le répit vous permet de :

- disposer de temps pour vous,
- préserver votre santé,
- prendre plaisir à retrouver votre proche après un temps de répit,
- favoriser votre bien-être,
- prendre du recul sur votre situation d'aidant.

**DES MODALITÉS SOUPLES D'UNE OU PLUSIEURS HEURES, PONCTUELLEMENT OU RÉGULIÈREMENT.**

## Ce que nous proposons :



## Le référent répit :



**Écoute** les besoins et les attentes de chaque personne en demande de relais.

**Informe et conseille** les aidants ainsi que la personne aidée.

**Recherche et met en place** des solutions de répit.

**Assure** le suivi du répit et son bon déroulement.

## Le répit à domicile, comment ça marche ?

- 1** J'appelle le référent répit de mon secteur ou j'envoie un mail à l'adresse suivante : [referent.repit@handicap22.fr](mailto:referent.repit@handicap22.fr)
- 2** Une rencontre avec le référent répit est réalisée afin d'évaluer les besoins à mon domicile.
- 3** Une aide au répit avec un professionnel est mise en place pour mon proche aidé.
- 4** Un bilan est réalisé avec le référent répit pour ajuster l'accompagnement.

▪ Ce dispositif est indépendant des aides apportées par la MDPH.

▪ La plateforme prend en charge la quasi-totalité du coût financier du répit le reste à charge est de

**2'50 €**  
/heure